|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cid:image002.jpg@01CF766D.B2144760 | ***Société Centrale Canine***  ***155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers***  ***Commission Nationale D’Education et D’Activités Cynophiles***  ***Président Jean Denis DEVINS*** | 140526182535-001 |

**CHARTE DE BONNE CONDUITE**

Sans se substituer aux règlements, cette charte constitue le code de bonne conduite à suivre par tous ceux et celles qui postulent aux sélections, se sélectionnent aux finales nationales ou sont désignés pour faire partie de l’équipe de France d’une discipline de la CNEAC.

Le non-respect de cette charte par ces personnes impacterait l’image et par conséquent le bon fonctionnement des épreuves concernées et entrainerait des sanctions envers la personne.

Les postulants aux sélectifs, et les participants retenus, sont tenus à montrer un esprit sportif exemplaire, aussi bien sur le terrain qu'en dehors (notamment réseaux sociaux…).

Ils doivent faire preuve de générosité, d'abnégation, d'humilité et de respect mutuel afin que l'équipe de sélectionnés puisse être soudée dans l'effort et solidaire dans sa recherche d'excellence sportive.

En particulier, ils s'engagent à

* Respecter l’intégrité physique et mentale de son chien en toutes circonstances, pas de mauvais gestes, ni de mauvais traitements pendant ou en dehors des compétitions. **Respect absolu du bien-être animal.**
* Respecter le matériel, le personnel et l’environnement des infrastructures mise à disposition pour les compétitions de sélection, les entrainements et les compétitions internationales (y compris pour l’hébergement).
* Respecter le (s) juges(s) et ses (leurs) décisions. Suivre les directives et les consignes des organisateurs, et du Coach National ;
* Respecter les règlements, les bénévoles de l’organisation et le public ;
* Respecter les valeurs de solidarité, de loyauté, de partage, de respect, d’entraide et de cohésion ;

Tout postulant, tout participant, tout sélectionné, qui manquerait à ces principes ne pourra participer ni aux sélectifs de l'année en cours, ni aux sélectifs de l'année suivante.

La décision quant aux sanctions incombe au Président de la CNEAC, en concertation avec le responsable du Groupe de Travail concerné et du Coach National.

**Autorisation de reproduction et de représentation de photographies**

(Personne photographiée et/ou filmée – Droit à l’image – Droit au nom)

J’accorde à la société Centrale Canine, représentée par son Président ou ses représentants, la permission de publier toutes les photographies ou images prises de moi lors des épreuves de sélection, finales nationales et manifestations internationales. En conséquence de quoi, j’autorise la SCC à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et/ou films pris dans le cadre de ces événements.

Le bénéficiaire de l’autorisation s’interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou films susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

* Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l’exploitation des droits visés à la présente.
* J’accepte que mes informations personnelles soient introduites dans un fichier dont la gestion et le traitement des données sont assurés par la SCC/CNEAC. L’objectif est de fournir le meilleur service possible, notamment de tenir un registre et d’améliorer les informations et les services.
* J’autorise l’utilisation des photographies ou vidéos dans lesquelles j’apparais individuellement ou en groupe pendant chaque jour de compétition et après, afin qu’elles puissent apparaître sur les réseaux sociaux, le site web et les autres médias de la SCC/CNEAC;
* J’autorise l’utilisation des informations personnelles et canines pour inscriptions, ordre de départ, résultat des compétitions, etc.

Fait-le (date) Signature (obligatoire)

(pour un mineur joindre l’autorisation parentale)

Mention manuscrite : Je m’engage à respecter cette charte :